Mis en ligne le 30/01/2024 à 15h29
REÇU EN PREFECTURE
le 30/01/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AU-091-219104619-20240114-DEC142024-A

OLLAINVILLE LA ROCHE

OllainVille

Décision n°14/2024

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un contrat de services Cloud Conect pour le Centre Technique Municipal avec rachat de matériel et changement d'opérateur / Société Conectia

Le Maire de la Commune d'OLLAINVILLE (Essonne)

Vu les articles L2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu la délibération n°CM02/033/2020 du 9 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Locales,

Vu le contrat de services proposé par la société Conectia, dont le siège social est situé 20 rue du Pont des Halles – 94150 RUNGIS, représenté par Madame Stéphanie JOLAS, attachée commerciale.

DECIDE

ARTICLE 1 :
De signer un contrat de service Cloud Conect, avec la société Conectia, pour le rachat du matériel téléphonique du Centre Technique Municipal, ainsi que l'abonnement et la maintenance de la téléphonie, la mise en service et l'abonnement fibre optique.

ARTICLE 2 :
La souscription au service est effectuée pour une période minimale de 36 mois.

ARTICLE 3 :
La dépense correspondante sera prévue au Budget de la Commune, à savoir :

- Rachat du matériel : 231 € HT, soit 277.20 € TTC
- Frais de mise en service suite changement d'opérateur fibre : 400 € HT soit 480 € TTC
- Abonnement et maintenance : 40 € HT, soit 48 € TTC par mois
- Abonnement fibre optique dédiée : 375 € HT, soit 450 € TTC / mois

ARTICLE 4 :
Les frais de 77 € HT, soit 92.40 € TTC par mois liés à la location du matériel sont supprimés.

ARTICLE 5 :
La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte et sera affichée à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-préfet de l'Essonne.

Le 29 janvier 2023

Le Maire,
Jean-Michel GIRAUDEAU

MAIRIE D'OLLAINVILLE (ESSONNE)

Mis en ligne le 30/01/2024 Ã 15h29
REÇU EN PREFECTURE
le 30/01/2024
Application agréée E-legalite.com
99_AU-091-219104619-20240114-DEC142024-A